



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Services Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
☎ 05.62.28.48.31
✉ asvp@condom.org

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2025_023
Du 20 janvier 2025

Portant sur une réglementation du
stationnement des véhicules ainsi qu'une
autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de CONDOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'article L 113-2 du Code de la Voirie Routière,

Vu les articles L 411-1 et L 411-6 du Code de la Route,

Vu les articles R 610-5, R 644-2 et 644-2-1 du Code Pénal,

Vu l'article L 2125-1 alinéa 1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande présentée le **20 janvier 2025** par

portant

sur une autorisation d'occuper le domaine public ainsi que la réglementation du stationnement des véhicules **au droit du N°11 Boulevard de la Libération 32100 Condom en raison d'un branchement électrique sur une habitation.**

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise

est autorisée à occuper le domaine public communal,

STATIONNEMENT RESERVE SUR DEUX PLACES

Au droit du N°11 Boulevard de la Libération

Le vendredi 31 janvier 2025 de 8h00 à 12h00

➤ **Pour le stationnement d'un véhicule.**

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : **La signalisation sera à la charge du pétitionnaire, l'arrêté sera affiché dès réception.**

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CONDOM,
- Monsieur le Chef de Centre de Sapeurs-Pompiers de CONDOM,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.



Fait à Condom, le **20 janvier 2025**

Le Maire,
Jean-François Rousse

Le Directeur Général des Services
Thibault DUMARTIN